



GMS
REGIME INDEMNITAIRE
JAVSM

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

**LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES-MARITIMES**

ARRETE SDIS N° 18 4 6 4 8

Portant nomination dans les fonctions d'adjoint au directeur administratif et financier

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de justice administrative,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,

VU le décret n° 87-1097 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des administrateurs territoriaux,

VU l'arrêté SDIS n° 17-3733 en date du 28 avril 2017 de monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, portant reclassement de l'intéressé au 9^{ème} échelon (IB : 971) du grade d'administrateur territorial, à compter du 1^{er} janvier 2017,

VU l'arrêté SDIS n° 17-4719 en date du 23 juin 2017 pris conjointement par monsieur le préfet des Alpes-Maritimes et monsieur le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes portant détermination du nombre et des grades des emplois de direction du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

VU la délibération du bureau du conseil d'administration n° 18-B32 du 13 juillet 2018 relative à la nouvelle organisation du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

CONSIDERANT la vacance d'emploi de l'adjoint au directeur administratif et financier et la nécessité de service,

SUR proposition de monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes,

TOUTE CORRESPONDANCE DEVRA ETRE ADRESSEE IMPERSONNELLEMENT A

"M. LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS"
140, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny - B.P. N°99 - 06271 Villeneuve Loubet Cedex
Tél. : 04 93 22 76 00 Télécopie : 04 93 22 92 79

ARRETE

ARTICLE PREMIER :

Monsieur **Jean-Charles LECLAIR** (matricule : 4432), né le 30 mai 1956 à Nevers (58) administrateur territorial, est nommé **dans les fonctions d'adjoint au directeur administratif et financier du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, à compter du 1^{er} Août 2018.**

ARTICLE 2 :

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de l'intéressé en qualité de chef du groupement des affaires financières et juridiques du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes et madame le payeur départemental sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours.

ARTICLE 4 :

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Villeneuve-Loubet, le 21 SEP. 2018

**Le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes**


Charles-Ange GINESY
Président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes,
Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours des Alpes-Maritimes